

MasterCast® 730S

Adjuvant plastifiant

Anciennement Rheomix 730 S*

Description

L'adjuvant MasterCast 730S est un plastifiant de nouvelle génération basé sur la technologie de dispersion polycarboxylate MasterGlenium®. Cette composition chimique unique maximise l'efficacité de production par sa dispersion de ciment et son mécanisme de lubrification réactive.

Utilisations

Recommandé pour :

- Blocs de béton
- Pavés
- Murs de rétention
- Tuiles en béton pour toiture
- Tuyaux
- Dalles évidées

Caractéristiques

- Texture peu ou modérément rugueuse
- Dispersion avancée du ciment et des pigments
- Facilite l'écoulement et permet une extrusion optimale du béton

Avantages

- Améliore le taux de production
- Améliore l'apparence
- Améliore la résistance à la compression et à la flexion
- Augmente la compaction
- Réduit les ruptures et les rejets
- Réduction potentielle de la quantité de ciment
- Améliore la durée des moules et pièces de machinerie
- Augmente la marge générale de profit

Principes d'utilisation

Dosage : Il est recommandé d'utiliser l'adjuvant MasterCast 730S à un dosage de 130-980 ml/100 kg (2-15 on./100 lb) de ciment. Pour des applications en maçonnerie de béton, le dosage type est de 130-325 ml/100 kg (2-5 on./100 lb) de ciment. Consultez votre représentant de BASF si des dosages hors normes sont considérés.

Gâchage : Pour une efficacité maximale, ajouter l'additif MasterCast 730S après le mouillage des agrégats et du ciment, et après qu'au moins 75 % de la quantité totale d'eau ait été ajoutée. Allouer au moins 90 secondes de plus au temps de malaxage, une fois que le MasterCast 730S a été ajouté.

Entreposage et manutention

Température d'entreposage : Si l'adjuvant MasterCast 730S venait à geler, laisser dégeler à 2 °C (35 °F) ou plus et reconstituer complètement par une légère agitation mécanique. Ne pas utiliser de dispositif à air comprimé pour le brassage.

Entreposage : L'adjuvant MasterCast 730S se conserve pour un minimum de 12 mois. Selon les conditions d'entreposage, il est possible que sa durée de vie soit supérieure à celle mentionnée. Consultez votre représentant de BASF afin de connaître les procédures et dosages recommandés pour l'utilisation du MasterCast 730S lorsque la durée de vie de celui-ci est expirée.

Emballage

L'adjuvant MasterCast 730S est disponible en barils de 208 L (55 gal.), en bacs de 1041 L (275 gal.), en seaux de 11.36 L (3 gal.) et en vrac.

Document connexe

Fiche signalétique Santé-Sécurité : L'adjuvant MasterCast 730S

Informations supplémentaires

Pour des informations additionnelles sur l'adjuvant MasterCast 730S, consultez votre représentant de BASF.

BASF est un fournisseur de premier plan de solutions innovantes d'adjuvants utilisés pour améliorer la mise en place, le pompage, la finition, l'apparence et les performances des bétons spécialisés, notamment pour les bétons prêts à l'emploi, préfabriqués, les produits de béton manufacturés, les constructions souterraines et le marché des pavages. Depuis plus de 100 ans, nous proposons des produits fiables et des technologies innovantes, et à travers la marque Master Builders Solutions, nous sommes en relation avec des experts du monde entier dans de nombreux domaines pour fournir des solutions durables pour le secteur de la construction.

Avis de garantie limitée

BASF garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et répond aux caractéristiques techniques figurant dans l'actuel Guide des données techniques, s'il est utilisé conformément aux instructions pendant sa durée de vie. Des résultats satisfaisants ne dépendent pas uniquement des produits de qualité, mais aussi de nombreux facteurs hors de notre contrôle. **BASF NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT SES PRODUITS.** Le seul et unique recours de l'Acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris sans s'y limiter, les réclamations pour violation de garantie, négligence, responsabilité stricte ou autrement, est l'envoi à l'acheteur d'un produit d'un montant égal au produit qui ne répond pas aux conditions de cette garantie ou le remboursement du prix d'achat d'origine du produit qui ne répond pas aux conditions de cette garantie, à la seule discrétion de BASF. Toute réclamation concernant le produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'envoi et l'acheteur renonce à toute réclamation non présentée dans cette période. **BASF NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS) OU DOMMAGE PUNITIF D'AUCUNE SORTE.**

L'acheteur doit déterminer la convenance des produits à l'usage prévu et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Ces informations et tous les autres avis techniques sont basés sur les connaissances et expériences actuelles de BASF. Toutefois, BASF n'assume aucune responsabilité pour la communication de tels informations et conseils, y compris la mesure dans laquelle ces informations et conseils peuvent avoir trait aux droits de tiers en matière de propriété intellectuelle, notamment les droits de brevet, et aucun lien de droit ne doit être créé ni découler de la communication de tels informations et conseils. BASF se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des progrès technologiques ou de nouveaux développements. L'acheteur du ou des Produits doit les tester pour vérifier s'ils sont adaptés aux applications et usages prévus avant de procéder à une application complète des produits. Les performances du produit décrites dans la présente doivent être vérifiées à l'aide de tests menés par des experts qualifiés.

* Rheomix 730 S est devenu MasterCast 730S sous la marque Master Builders Solutions, en date du 1^{er} janvier 2014.